



Comité Technique Ministériel

Jeudi 27 septembre 2018

Déclaration liminaire

Madame la secrétaire Générale,

C'est dans un contexte des plus particuliers que nous nous retrouvons ce jour réunis au sein de la plus haute instance de ce ministère.

En effet, en pleine rentrée, à la veille de la présentation budgétaire et à l'aune des débats sur la future loi de programmation Justice, voilà que ce ministère s'offre le luxe d'un remaniement d'une partie de ses troupes. Et visiblement, le ménage n'est pas fini !

Quoiqu'il en soit, ces propos ne sont d'aucune atteinte à votre égard, mais permettez-nous de penser que la période ne semble pas très appropriée à ce jeu de chaises musicales. Pourquoi ?... Tout simplement parce que les dossiers en attente sont nombreux.

Et que dire sur l'ambiance au sein du M3, où les Fonctionnaires, Contractuels et Magistrats sont entassés les uns sur les autres, où les salles de réunion fondent comme neige au soleil, etc... On est très loin des soi-disant directives en termes de qualité de vie au travail. Et le pire dans tout cela, c'est qu'il manque de nombreux Personnels pour mener à bien l'ensemble des tâches !

La santé et la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, sont trois dossiers que les représentants du Personnel souhaitent faire avancer au sein de ce ministère. Sauf que pour se faire, il n'y a pas beaucoup de volonté ni de moyens engagés de la part de l'administration. En effet, la tenue et les travaux du CHSCT-M sont traités en dépit du bon sens, à croire que tout va bien !

En administration centrale et plus particulièrement sur les sites parisiens, il n'y a jamais eu autant de violence interne que depuis notre arrivée sur le site Olympe de Gouges.

En effet, les Agents souffrent de plus en plus de maltraitance et ils en ont ras le bol. Ils ne viennent pas travailler pour cela. Un tel millefeuille hiérarchique amène à des ordres et contre-ordres et à une saturation morale des Agents.

Récemment, un article 40 a été déposé près le Procureur de la République pour propos sexistes. Et ça ne fait que commencer... Bien sûr cela dérange, il ne faut pas que ça se sache...

Pire vous continuez de trouver des excuses aux auteurs de ces faits, au lieu de protéger et porter assistance aux Agents victimes de ces comportements délictueux.

Alors oui, **l'UNSa SG AC** le dit haut et fort : ce n'est plus tolérable de travailler dans ces conditions-là !

Avant d'arriver sur ce nouveau site, l'administration s'était engagée à mettre en place les horaires variables et un système de badgeuses pour faciliter la vie des Agents d'île de France qui, pour beaucoup, ont plus de quatre heures de transport par jour (aller-retour) pour venir travailler.

Cela fait plus de trois ans et les Agents attendent toujours. Tous les prétextes sont bons pour ne rien faire, en reportant le sujet à plus tard !

Le plus grotesque dans tout cela, c'est que l'administration impose à marche forcée le badgeage dans les services déconcentrés et refuse de le mettre en place en administration centrale. Cherchez l'erreur ?!

S'agissant de la PJJ, le calendrier proposé aujourd'hui sur la réforme statutaire, même s'il nous a été explicité par l'administration, ne nous convient pas.

Si nous pouvons nous réjouir de l'arrivée en catégorie « A » des éducateurs, nous rappelons notre position, à savoir que ceux qui le souhaitent aient la possibilité de garder le bénéfice du service actif.

De plus, il n'est pas normal que la situation des R.U.E. ne soit pas abordée à ce CTM alors que l'échéance de février 2019 a été annoncée comme maintenue pour une reconnaissance statutaire. Nous répétons qu'il y a urgence à apporter des échéances précises quant aux réunions où sera indiqué le résultat des négociations de notre direction avec la DGAFP.

Nous tenons à rappeler nos positions :

Pour les R.U.E. :

- Reclassement dans la nouvelle grille tenant compte de l'ancienneté lié au temps passé dans la fonction.
- Passage automatique dans le deuxième grade pour les R.U.E. bloqués à l'indice sommital.
- Création d'un troisième grade permettant une progression attractive.
- Soclage de l'IFO aux taux 4 au moment du passage dans le RIFSEEP.

Pour les C.S.E. :

- Evolution de la grille indiciaire.
- Accompagnement individuel pour chaque Agent.
- Facilitation d'accès au concours pour les CSE désirant devenir cadre.
- Facilitation d'accès à des postes de responsable d'unité pour les C.S.E. ayant déjà fait la formation de R.U.E. et qui souhaitent postuler sur une fonction de cadre.

Sur l'annonce de la création en 2019 des 51 postes dont 34 en C.E.F., au regard de la création de 5 structures, le compte n'y est pas !... Alors que nous avons eu l'assurance qu'il s'agirait de dotations supplémentaires...



Nous avons noté qu'une partie du budget sera consacrée à la rénovation immobilière, nous insistons sur certains hébergements dont l'état est lamentable et qui vont nécessiter des sommes importantes pour leur rénovation, nous serons donc attentifs à l'utilisation de ces crédits pour qu'ils ne soient pas phagocytés par les C.E.F..

En ce qui concerne le RIFSEEP, au-delà de notre opposition au RIFSEEP, nous ne pouvons que déplorer l'absence de document complémentaire telle une cartographie des fonctions pour avoir une visibilité globale du dispositif. D'ores et déjà, nous sommes très étonnés du différentiel des montants entre les groupes, notamment pour les C.S.E.... Si l'on se réfère à ce qu'il advient déjà pour nos Collègues des Corps Communs, nous craignons un arbitraire avec une logique de favoritisme qui pourrait générer des injustices et tensions dans les équipes.

Pour l'administration pénitentiaire, si le budget 2019 est conforme aux protocoles que nous avons signés, il n'en demeure pas moins que la situation reste compliquée dans les établissements pénitentiaires. La surpopulation pénale, la violence et les différentes carences, du milieu ouvert et fermé rendent complexe l'exercice de nos missions régaliennes.

Si l'annonce budgétaire va dans le bon sens, s'agissant des 50 millions € alloués à la sécurité pénitentiaire et les 23 millions € pour le financement en 2019 des réformes statutaires de la filière Insertion-Probation, de la filière de surveillance et des Personnels Techniques ainsi que l'indemnitaire acté dans le relevé de conclusions et la réforme PPCR pour le déroulement de carrière et le pouvoir d'achat des Agents, **l'UFAP UNSa Justice** souhaite que les derniers arbitrages concernant le plan de qualification de la chaîne de commandement soient rendus sans tarder !...

Par contre, nous sommes toujours en attente de l'information concernant les futures implantations d'établissements pénitentiaires. Sur ce sujet aussi, la demande est forte !

Par ailleurs, si 750 000 € sont également affectés à la création d'un corps ministériel des psychologues. Il s'agit des Agents contractuels et titulaires au sein de la DAP et de la PJJ. Au-delà de cette annonce, nous n'avons toujours aucune visibilité sur le passage des textes au CTM !... Pour mémoire, la toute première réunion sur le sujet s'est tenue à l'été 2014. Autant se dire que ce dossier patine dans la semoule.

L'UFAP UNSa Justice veillera à la bonne traduction pénitentiaire des annonces budgétaires faites par la ministre de la Justice !...

Concernant les Services Judiciaires, **L'UNSa SJ** rappelle son opposition au RIFSEEP, ces points à l'ordre du jour nous apportent la preuve que nous avons raison. Les projets relatifs aux directeurs des services de greffe et aux greffiers ne nous conviennent pas.

Nous sommes dans le flou le plus total et nous ignorons ce que percevront les directeurs et greffiers. L'enveloppe indemnitaire versée sous la forme du RIFSEEP devait être augmentée de 3,3 millions d'euros en 2018 ?!...

L'UNSa SJ n'a, d'une part, pas la preuve que cette augmentation soit effective à la lecture de ces projets et d'autre part, sa mise en application devait intervenir au 1er janvier 2018. Or, si augmentation il y a, nos Collègues seront grugés de celle-ci durant 6 mois, puisque le projet prévoit une application au 1er juillet 2018.

L'annonce budgétaire est une catastrophe pour les services judiciaires, nous sommes profondément déçus, les effectifs (92 créations d'emplois annoncées ; mais résultat réel 7



emplois seulement), alors que nous absorbons les TASS (tribunaux des affaires de sécurité sociales) et les TCI (tribunaux du contentieux de l'incapacité) au 1er janvier 2019. Pour rappel, ceux-ci dépendaient du ministère de la Santé et près de 80% des Personnels sont des salariés de droit privé.

Aucune annonce n'a été faite sur un abondement budgétaire en matière immobilière. Pourtant quelques exemples s'imposent : le désamiantage du TGI Créteil, les travaux du TGI de Cayenne, du TGI de Toulon...

Pour **l'UNSa SJ**, le projet de loi de finances 2019 est un vrai scandale pour cette direction. Ce ne sont pas les améliorations informatiques qui pallieront aux 1 800 postes vacants et aux graves difficultés immobilières jamais résolues.

L'UNSa SJ dénonce les graves dysfonctionnements du nouveau tribunal de Paris, c'est, hélas parce qu'il y a eu 3 départs d'incendie que nous avons appris que le président de ce tribunal, chef d'établissement, n'était en possession d'aucun contrat et que nous ne savons toujours pas à qui nous adresser lorsqu'apparaissent de graves difficultés.

Nous demandons notamment que le contrat de partenariat et ses annexes qui lient le ministère de la Justice à la société ARELIA soit communiqué aux chefs de Cour et de juridiction du tribunal de Paris. Sur ce point, vous avez dû recevoir les demandes votées à l'unanimité des membres du CHSCT de Paris, qui se décline en 7 demandes auxquelles nous exigeons des réponses claires.

De façon transversale aux directions de ce ministère, que dire de la gestion de l'ensemble des Personnels Corps Communs, pour lesquels nous revendiquons encore et toujours une véritable reconnaissance. Il est inadmissible, qu'à ce jour la situation de leur évaluation ne soit pas traitée. Cela a de lourdes conséquences pour ces Personnels en matière d'avancement et donc de promotion sociale. Idem s'agissant de l'aspect indemnitaire relatif au RIFSEEP et particulier l'absence de CIA. Visiblement ce qui est possible pour certains cadres ne l'est pas pour les autres Personnels et en particulier ceux de catégorie « C ».

Concernant l'ensemble des directions, en novembre dernier, face à l'étonnement général, **l'UNSa Justice** dénonçait les dysfonctionnements de l'époque et à venir du logiciel HARMONIE et du service qui le gère. Nos inquiétudes se portaient sur différents sujets, mais avant tout sur la gestion de la paie des Agents puisqu'HARMONIE devait la reprendre sur 2018. A ce jour c'est couacs sur couacs. De nombreux Personnels ne perçoivent pas l'ensemble de leur traitement et c'est même pire s'agissant des indemnités et heures supplémentaires. Par conséquent, la Première Organisation Syndicale attend maintenant des réponses et de l'intérêt porté à ce sujet !

Pour conclure, cette déclaration par une note positive, **l'UNSa Justice** acteur incontournable du développement de l'Action Sociale au sein de ce ministère, se réjouit d'avoir été entendue et par conséquent, elle se félicite de l'augmentation de +7% la ligne budgétaire réservée à l'Action Sociale en faveur des Personnels. Nous serons toutefois attentifs et vigilants quant à la ventilation de ces crédits.

Paris, le 27 septembre 2018

Pour l'UNSa Justice,
Les Elus au CTM



